

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2024_050

Objet : Arrêté de circulation et stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU l'arrêté 239 de la direction Générale Adjointe Infrastructures et supports techniques

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise SOBECA Scionzier en date du 28 mars 2024

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux rénovation 6 DPL (Hamdaoui-Vachat Immobilier) de reprise d'alimentation de bâtiment depuis la ligne aérienne ENEDIS avec cheminement du câble sur façade, Avenue de la Colombière.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, la circulation sur l'Avenue de la Colombière sera en demi-chaussée par alternat manuel **du Lundi 8 Avril 2024 au Mercredi 17 Avril 2024**.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, au Pôle Routes Arrondissement de Bonneville et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire,



A Scionzier, le 28/03/2024



Le Maire,
Sandro PÉPIN